

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: ALROD

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2014-0026

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0003002-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	4
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
6. Autres informations	5

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

ALROD
Rentokil Alpha Rapid Bait Blocks

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	SBM DEVELOPPEMENT
	Adresse	60 chemin des Mouilles 69130 Ecully France
Numéro de l'autorisation	BE2014-0026	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0003002-0000	
Date de l'autorisation	17/06/2013	
Date d'expiration de l'autorisation	30/06/2021	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	SBM Développement
Adresse du fabricant	60, Chemin de Mouilles 69130 Ecully France
Emplacement des sites de fabrication	rentokil, Webber Road, Knowsley Ind. Park L33 7SR KIRKBY. MERSEYSIDE Royaume-Uni
Nom du fabricant	IRIS
Adresse du fabricant	1126 A, avenue du Moulinas, route de St Privas 30340 Salindres France
Emplacement des sites de fabrication	IRIS, 1126 A, avenue du Moulinas, route de St Privas 30340 Salindres France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	3 - Alphachloralose
Nom du fabricant	SBM Développement
Adresse du fabricant	60, Chemin de Mouilles 69130 Ecully France
Emplacement des sites de fabrication	Sarex OverSeas-501.502 Waterford. C Wing-C.D. -Barifwala Marg - Juhu Lane - Andheri 400058 (West) Mumbai Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Alphachloralose	(R)-1,2-O-(2,2,2-Trichloroethylidene)- α -D-glucofuranose	Substance active	15879-93-3	240-016-7	3.4

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris - Intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

VII.2 PROTECTION DE LA SANTÉ.
VII.3 PROTECTION DES MATÉRIAUX (EX. BÂTIMENTS HISTORIQUES, OBJETS TECHNIQUES)

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Mus musculus-House mouse-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Mus musculus-House mouse-Juvéniles|Exemple: rongeurs

Domaine d'utilisation

Intérieur
IV.1 Utilisation intérieure

Méthode(s) d'application

Application des appâts -
VI.2.1 Dans des stations d'appât.

Taux et fréquences d'application

Jusqu'à 20 g d'appât dans une station d'appât pour souris domestiques. Placer les stations d'appât tous les trois mètres. - 0 -
La pose d'appâts doit se faire sur une période de 7 à 10 jours maximum.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel qualifié
Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

blister 60.0g; 1 plateau contenant 12 x 5g appâts en bloc
blister 960.0g; 2 plateaux en polyéthylène contenant 48x10g appâts en bloc
blister 840.0g; 14 plateaux en polystyrène contenant 12x5g appâts en bloc

1. Conditionnement sous forme de boîte extérieure en carton contenant un emballage intérieur en polyéthylène avec un plateau en polystyrène contenant jusqu'à 12 inserts à soufflets, chaque insert à soufflets contenant un bloc d'appât de 5 g.
2. Conditionnement sous forme de boîte extérieure en carton contenant un emballage intérieur en polyéthylène avec un plateau moulé en polyéthylène, chaque plateau contenant jusqu'à quarante-huit blocs d'appât solides de 5 g ou 10 g.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Des stations d'appât inviolables rechargeables sont autorisées en utilisation intérieure contre les souris.
Charger chaque station d'appât d'un ou deux blocs de 5 g ou 10 g jusqu'à ce que le point d'appât atteigne une taille maximale de 20 g. Les appâts sont placés manuellement dans des zones infestées par des rongeurs dans des endroits couverts et protégés à moins de 3 mètres les uns des autres. Dans l'idéal, les boîtes à appât doivent être fixées au sol.

Utilisation strictement réservée aux professionnels

Utilisation strictement réservée aux environnements d'intérieur

Utilisation dans des stations d'appât inviolables. Veiller à bien refermer les récipients.

Les appâts doivent être placés bien fixés de manière à minimiser le risque de consommation par d'autres animaux ou des enfants.

Si possible, bien fixer les appâts pour qu'ils ne puissent pas être emmenés à l'extérieur.

La pose d'appâts doit se faire sur une période de 7 à 10 jours maximum.

Cherchez et retirez les cadavres des rongeurs morts à des intervalles fréquents durant le traitement, au moins aussi souvent que les appâts sont vérifiés et / ou rechargés. En raison de l'action de ce rodenticide, cela peut être fait dans un intervalle de quelques heures.

5.2. Mesures de gestion des risques

Après le traitement, si un contrôle supplémentaire des rongeurs est nécessaire, il faut utiliser un rodenticide avec un mode d'action différent afin d'alterner les régimes de traitement.

Maintenir les appâts hors de portée des enfants, oiseaux et animaux non-ciblés (notamment les chiens, les chats, les porcs et la volaille)

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Des concentrations excessives peuvent causer : dépression nerveuse, maux de tête et faiblesse pouvant aller jusqu'à l'évanouissement. Aucun antidote. Traiter selon les symptômes

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

La mise en décharge des rongeurs morts doit se conformer aux exigences locales. Les rongeurs empoisonnés doivent être mis en décharge par le producteur de déchets dans un incinérateur ou une décharge agréé(e) ou ramassés par un transporteur de déchets agréé et jetés dans un site autorisé.

Retirez tous les appâts après le traitement et jetez-les en vous conformant aux exigences locales.

Pour obtenir des informations concernant l'élimination, contactez le service « environnement » de votre autorité locale.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de vie maximum en rayon de 2 ans.

6. Autres informations

-